

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 848

présenté par

M. Chassaigne, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux,  
M. Dolez, Mme Fraysse, M. Sansu et M. Serville

**ARTICLE 58**

À l'alinéa 70, substituer aux mots :

« qu'aucune commune d'un parc naturel régional n'est comprise dans un schéma »

les mots :

« le territoire classé d'un parc naturel régional n'est pas couvert ou est couvert partiellement par un ou plusieurs schémas ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose que la charte d'un Parc naturel régional puisse tenir lieu de SCOT sur tout ou partie du territoire classé Parc non couvert par un SCOT.